

Affaires courantes

Je sais que mes collègues de l'Ontario le comprennent et sont d'accord avec tout ce que j'ai dit, notamment ma collègue de Hamilton-Est. Il ne devrait vraiment pas y avoir de distinction.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, avant de présenter la pétition, je voudrais simplement dire, concernant le rappel au Règlement que, j'en suis certaine, le président ne voulait dénigrer d'aucune manière les membres de l'assemblée législative de l'Ontario par ses commentaires. Le président, reconnaît, j'en suis sûre, que les députés, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, respectent le décorum et le règlement de la Chambre. J'ai la conviction qu'il voudrait s'en prendre au manque de modération dont témoignent les commentaires formulés sur l'assemblée législative de l'Ontario.

Cela étant dit, monsieur le Président, cette pétition n'a pas trait aux compressions qui frappent Radio-Canada même si le gouvernement a fermé brutalement le bureau de cette société, qui ne comptait qu'un employé, à Hamilton.

Il s'agit en fait d'une pétition sur la TPS dans la mesure où elle s'applique à la bière. Pendant la période des Fêtes, je suis certaine, monsieur le Président, que mon collègue, le député d'Annapolis Valley-Hants, voudra probablement appuyer cette pétition, parce que les pétitionnaires se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief collectif. Le premier ministre et le gouvernement conservateur n'ont pas tenu compte des vœux de la population et ont imposé la taxe sur les produits et services. Ce point est important, monsieur le Président. Le ministre des Finances a promis que le retrait de la taxe sur les ventes des fabricants et la mise en oeuvre de la TPS aideraient l'industrie canadienne à mieux soutenir la concurrence et, du même souffle, a augmenté de 45 p. 100 la taxe d'accise sur la bière pour compenser la perte de recettes fédérales. Cette taxe d'accise sur la bière traduit un mépris pour les petites entreprises qui emploient bien des gens et qui sont imposées au-delà des limites raisonnables. Elles devront faire payer cette hausse de taxe à leurs clients et réduire leur effectif.

• (1600)

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement d'annuler l'augmentation de 45 p. 100 de la taxe d'accise sur la bière, qui est destinée seulement à récupérer des recettes perdues directement à cause de la

mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services, une mesure injuste, régressive et écrasante.

Cette pétition est signée par plus de 800 résidents de la grande circonscription de Hamilton-Est. Il faudra y ajouter les nombreux milliers de signatures que je compte recueillir personnellement au cours de la période des Fêtes.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est maintenant au député de Hamilton-Ouest.

M. Nunziata: Les députés de Hamilton se suivent. . .

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, Hamilton est bien représentée à la Chambre. Mon collègue de York-Sud-Weston sera peut-être surpris d'apprendre que le monde ne tourne pas autour de Toronto.

J'ai le devoir, conformément à l'article 36 du Règlement, de représenter un groupe d'électeurs de la région de Toronto qui ont besoin de l'appui des gens de Hamilton.

Étant donné que le gouvernement fédéral a jugé bon, depuis la Confédération, de détaxer les magazines, les livres, les journaux et le reste qui sont maintenant visés par la TPS, les pétitionnaires de Toronto, de Willowdale et d'Arnprior exhortent le gouvernement à s'en tenir à la tradition et de prévoir la détaxation de la chose imprimée dans la loi et le règlement d'exécution de la TPS.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi profiter de l'occasion pour présenter une pétition. Voici ce qu'on y dit.

Le premier ministre et le gouvernement conservateur font fi des désirs des Canadiens et sont prêts à mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services qui est à la fois injuste et régressive. Comme vous le savez, la législation pertinente est maintenant entrée en vigueur.

Le ministre des Finances a promis dans le passé que le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services permettrait à l'industrie canadienne d'être plus compétitive. Il a ensuite proposé d'accroître de 45 p. 100 la taxe d'accise sur la bière pour récupérer les recettes perdues.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral d'annuler l'augmentation proposée de 45 p. 100 de la taxe d'accise sur la bière, qui n'a pour but que de récupérer les recettes perdues à cause de la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services qui est injuste, régressive et écrasante.